

M. Pigeon: Monsieur le président, est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette)?

L'honorable député pourrait-il nous dire si, pour aider à régler les problèmes agricoles existants, le meilleur moyen ne serait pas d'avoir recours aux coopératives et associations agricoles, comme l'UCC, alors que le gouvernement pourrait intervenir indirectement, mais sans se substituer à l'entreprise privée ou aux coopératives?

M. Caouette: Il me fait plaisir de répondre à l'honorable député de Joliette-l'Assomption-Montcalm (M. Pigeon).

Vous avez parfaitement raison. Nous pouvons utiliser les coopératives et les organisations agricoles qui existent présentement. Il n'est pas du tout question de les faire disparaître. Seulement, tout en se servant de ces médiums d'écoulement de la production agricole au pays, que le gouvernement en permette et en facilite la possibilité, non pas à des prix de famine ou à perte pour les cultivateurs, mais à des prix qui leur permettront de réaliser des profits.

Qu'on passe par l'entremise de l'UCC ou des coopératives et organisations agricoles, j'en suis certainement, et justement, ces organisations agricoles partagent mon point de vue 100 p. 100; tout ce qu'elles cherchent, c'est l'écoulement de la production agricole à des prix avantageux.

(Traduction)

M. Rapp: Monsieur le président, en prenant la parole à propos du projet de résolution du ministre de l'Agriculture, visant à porter de 300 à 400 millions de dollars le pouvoir de prêt de la Société du crédit agricole, je me déclare tout à fait en faveur de la résolution. Après avoir examiné les états de service de la Commission du prêt agricole, qui a fonctionné jusqu'en novembre 1959, je dois reconnaître que cet organisme a rendu de grands services à l'agriculture. Mais la Société du crédit agricole, depuis qu'elle existe, leur en a rendu de bien plus grands encore.

On a dit beaucoup de choses au cours du présent débat, certains députés ayant contredit les déclarations du ministre de l'Agriculture et prétendu que la Société n'avait pas servi l'économie aussi bien qu'elle aurait dû le faire. Par conséquent, j'aimerais donner la parole à une autre personne, à savoir M. David Suderman, correspondant du *Family Herald*, à Ottawa, qui écrivait ce qui suit dans le numéro du 8 mars:

Si le gouvernement conservateur décide de s'en tenir uniquement à ses réalisations pour jouer son va-tout aux élections fédérales de cette année, un de ses grands atouts dans les circonscriptions rurales sera les réalisations de la Société du crédit agricole. D'autres mesures législatives concernant l'agriculture, telle que la loi sur la remise en valeur et

l'aménagement des terres agricoles, pourront, avec le temps, exercer une plus grande influence sur notre économie rurale, mais la Société du crédit agricole a déjà fait ses preuves.

J'aimerais que les honorables députés s'arrêtent notamment au paragraphe suivant:

Au cours des 27 premiers mois de son existence, elle a consenti plus de 130 millions de dollars en prêts agricoles—soit environ 9 millions de plus que l'organisme qui l'a précédée, la Commission du prêt agricole, en l'espace de 27 ans. Les 6,000 prêts ou plus consentis au cours de la présente année financière s'établissent en moyenne à \$11,000 par cultivateur. Il est encore difficile de mesurer la conséquence ultime de tels prêts, mais il est certain qu'ils accéléreront une réorientation importante qui s'imposait depuis longtemps chez nombre de cultivateurs.

Je le répète, en repassant les réalisations de l'ancienne Commission du prêt agricole qui fut en fonction jusqu'en octobre 1959 et celles de la Société du crédit agricole depuis cette date, je dois dire que les deux ont bien servi l'agriculture canadienne. L'ancienne Commission du prêt agricole a bien servi l'agriculteur canadien, mais jamais aussi bien qu'un autre organisme que nous avons dans ce pays, celui qui est régi par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Certaines dispositions de cette loi étaient si bonnes qu'on les a incorporées dans ce nouveau mode de crédit agricole.

On a aussi ajouté certaines nouvelles dispositions dans le projet de loi sur le crédit agricole comme, par exemple, le nouveau genre de prêt hypothécaire agricole contrôlé. Bien des petites fermes et d'autres fermes ont abouti à des échecs parce que certains cultivateurs n'étaient pas compétents et n'ont pu obtenir un crédit agricole contrôlé. Ces prêts contrôlés ont aidé les jeunes cultivateurs de 21 à 45 ans.

J'aimerais signaler un autre point au ministre de l'Agriculture. Je veux parler de la disposition qui accorde de l'assurance-vie collective au cultivateur qui emprunte de la Société du crédit agricole. Voilà un grand avantage dont bien des cultivateurs ont tiré profit. J'ai relevé une omission dans le nouveau bill relatif au crédit agricole. Les agriculteurs qui ont obtenu des prêts de l'ancienne Commission du prêt agricole n'ont pas eu l'occasion de bénéficier de cette assurance collective pour leurs prêts. Dans ma circonscription de l'Ouest, plusieurs agriculteurs aimeraient pouvoir profiter de cette assurance collective et je demande au ministre d'inclure des dispositions à cet égard dans les modifications.

L'agriculteur se trouve aujourd'hui en bien meilleure posture par suite de la modification de la loi sur le crédit agricole. Je suis certain qu'en portant le montant de 300 à 400 millions on aidera sensiblement les agriculteurs de l'Ouest et de l'Est du Canada. Il